Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

## <u>B</u>

## DÉCISION DE LA COMMISSION

du 19 mars 2002

établissant des définitions de cas pour la déclaration des maladies transmissibles au réseau communautaire en application de la décision n° 2119/98/CE du Parlement européen et du Conseil

[notifiée sous le numéro C(2002) 1043] (2002/253/CE) (JO L 86 du 3.4.2002, p. 44)

## abrogée par:

Journal officiel

 $n^o \quad \text{page} \qquad \text{date}$  Décision d'exécution (UE) 2018/945 de la Commission du 22 juin 2018 L 170 1 6.7.2018

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant: http://data.europa.eu/eli/dec/2002/253/2012-09-27/fra